



Règlement des élections au conseil de résidence 2018-2019

Conditions particulières

Vu le règlement général des élections au conseil de résidence

CROUS DE BORDEAUX AQUITAINE

1 Composition de la commission électorale

- Le directeur général du Crous ou son représentant
- Le directeur du Crous de Pau
- La responsable du service des systèmes d'information
- Le directeur des résidences de Bordeaux
- La responsable du service vie étudiante
- Deux adjoints du service de la vie étudiante
- La responsable du service communication

Observateur : la secrétaire du service Vie Etudiante

Les représentants étudiants élus au conseil d'administration du Crous

- La Vice-présidente étudiante SCHRAMM Juliette (UNEF)
- SEYT Baptiste (Inter Assos)
- BARJAVEL Alexia (Inter Assos)
- MARSAN Paul (Inter Assos)
- MOROLDO Valentin (UNEF)
- CETINA Margot (UNEF)
- LARIVIERE Mickaël (UNI)

2 Date du scrutin

DU MARDI 06 NOVEMBRE 2018 A 09H AU VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018 A 18H

Le présent règlement particulier est validé par la commission électorale en date du vendredi 05 octobre 2018.

Patrice BRETOUT

 Directeur Général

